

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAROUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnements chez M. BERTHOIS, libraire, marché au bois à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIEGE.

ESPAGNE.

Madrid, le 14 juillet. — La *Gazette* publie un décret par lequel le roi accorde aux veuves et orphelins des officiers morts en combattant dans les rangs des constitutionnels, la pension correspondante à l'emploi dont lesdits officiers jouissaient à l'époque du 7 mars 1820.

— Le roi est parti pour sa résidence de la Granja. Toute la famille royale accompagne S. M. Messieurs Zéa et Calomarde sont du voyage.

— C'est à tort qu'on a dit que le général Canterac était ici; il n'a point eu l'autorisation de revenir en Espagne. Il doit, dit-on, toucher une certaine somme, en vertu de la loi d'indemnité: c'est sans doute pour cette raison qu'il reste dans les environs de Bordeaux, son lieu de naissance.

— A la grande sécheresse et au manque d'eau dont nous sommes menacés, va se joindre la famine, car depuis deux jours il faut être avant six heures du matin chez les boulangers de Madrid, pour avoir du pain.

Un régiment qui avait reçu l'ordre de se tenir prêt à partir pour la Havane, s'est presque dissous depuis cet ordre; la désertion a fait des progrès dans ce port tels qu'il n'y reste pas en ce moment plus de 150 hommes.

Les côtes de la Galice sont infestées de corsaires sous pavillon colombien, qui ont capturé, depuis peu de jours, une quinzaine de petits bâtimens caboteurs.

ITALIE.

Rome, le 10 juillet. — Les personnes arrêtées dernièrement sont encore en prison; d'autres ont été amenées ici des provinces. Le prince Spada est tenu au secret dans le château Saint-Ange; toute communication extérieure lui est défendue.

La police affecte une grande réserve et beaucoup de mystère sur l'objet de ces arrestations. C'est l'effet naturel du système astucieux de notre gouvernement civil, influencé par le jésuitisme et l'esprit monacal.

Cette affligeante affaire fera sans doute du bruit en Europe, et pourrait peut-être servir de prétexte à de nouvelles vexations dans d'autres contrées d'Italie. Il est donc nécessaire et urgent de faire connaître la vérité. Des renseignements, puisés aux sources les plus respectables, donnent la certitude qu'il ne peut exister ici aucune machination révolutionnaire. Le tems des exagérations est passé, l'esprit social a mûri, et l'opinion publique est fixée sur des projets de réforme qui sont une des nécessités de l'époque actuelle. Ces besoins s'annoncent aujourd'hui tout haut, sans qu'on ait besoin d'avoir recours aux réunions clandestines. Les complots contre les personnes sont inutiles à l'accomplissement des vœux légitimes des peuples.

Tout, dans l'affaire de Rome, paraît se réduire à un peu d'ombrage inspiré à de vieilles têtes par la consistance qu'elles voient prendre à l'opinion publique. Il est dès lors impossible de supposer qu'on puisse regarder comme un crime, dans les états gouvernés par le souverain pontife, des opinions et des vœux qui sont proclamés comme des vertus civiles dans d'autres contrées.

Il n'y a, d'ailleurs, pas un seul homme généreux dont le cœur ne se révolte en visitant aujourd'hui la superbe Rome, soit à l'aspect dégoûtant de la fainéantise, de la mendicité et de la corruption qui peuplent ses rues de parasites et de mendiants, et ses grandes routes de voleurs et d'assassins, soit au douloureux spectacle d'un peuple jadis célèbre retenu dans l'abaissement et la misère.

Les hautes classes de la société partagent les vœux de la nation, qui sollicite des institutions dont l'action salutaire multiplie les hommes actifs et laborieux, tarisse la source de l'immoralité, peuple les ateliers de bras robustes, assure la salubrité des campagnes de l'ancienne capitale du monde, aujourd'hui presque inhabitables par les exhalaisons pestilentielles d'immenses terrains devenus marécageux faute de bras pour les cultiver. Les Romains, pénétrés de la plus profonde vénération pour le caractère sacré du chef auguste de l'église catholique, ne croient pas être indignes de sa bienveillance comme souverain temporel, en faisant connaître leurs vœux pour l'amélioration d'une administration négligente, soupçonneuse et sans énergie, et pour que les ports de Civita-Vecchia, et d'Ancone, puissent être mis en état de leur offrir les moyens de suivre le mouvement général qui entraîne les peuples vers les spéculations commerciales et maritimes, qui sont les bases de la prospérité, de la puissance et du crédit des nations.

ANGLETERRE.

Londres, le 20 juillet. — Les journaux du Brésil annoncent que l'empereur don Pedro a fait publier un décret qui tend à faciliter les transactions de ses sujets avec les colonies anglaises, ouvertes dernièrement au commerce de toutes les nations.

— Le bruit court depuis quelques jours que les agents du gouvernement mexicain arment une expédition à Londres. Nous avons à ce sujet les détails suivans d'une source sur laquelle nous croyons pouvoir complètement compter. Cette expédition sera composée de trois vaisseaux de guerre, commandés par des capitaines-lieutenans de la marine anglaise; les équipages seront entièrement composés de matelots anglais. Le commandement en chef sera

confié au capitaine S..., neveu du brave amiral qui a obtenu des succès si brillans en Egypte. Cette expédition fera voile d'Angleterre sous pavillon danois; elle se rendra à New-York, où elle sera jointe par une expédition américaine, armée par le même gouvernement, et elle appareillera de là pour le Mexique. Le but ultérieur de la flotte est, à ce qu'on publie, de croiser contre les bâtimens marchands espagnols; mais l'on croit que toute la marine mexicaine réunie fera attaque contre la Havane, après avoir d'abord forcé le château de Saint-Jean-de-Ulloa à capituler. Le gouvernement anglais est instruit de ce projet, mais il ferme les yeux pour des raisons qu'il est aisé de deviner.

(*Edinburg observer*)

— La *Gazette de Colombie* contient la lettre suivante du *senor Gual*, secrétaire d'état de cette république, à l'amiral français Jurieu, concernant les questions de marine agitées entre les officiers des deux puissances:

Le ministre des affaires étrangères de Colombie, à l'amiral Jurieu, etc.

Bogota, le 7 mars 1825.

Monsieur, le commandant-général du second département de la marine de la république de Colombie m'a transmis une communication datée du fort royal de la Martinique le 15 décembre, relativement à une insulte qu'aurait soufferte un sloop de guerre de S. M. T. C. de la part de la corvette colombienne la *Venezuela*, devant Porto-Bello, insulte qui aurait consisté à obliger un officier français à venir à bord de la corvette, et à menacer de faire feu sur son vaisseau si ces ordres n'étaient pas promptement exécutés. J'ai mis immédiatement cette affaire sous les yeux du gouvernement, et je suis autorisé à annoncer à V. Exc. qu'aussitôt que cet événement a été connu par la voie des journaux étrangers, des ordres ont été donnés pour examiner la conduite du capitaine. J'espère que V. Excellence verra dans cet empressement une preuve des bonnes dispositions de la république de Colombie à l'égard de la nation française. Mais comme la justice veut que le capitaine de la *Venezuela* soit entendu, il est indispensable d'attendre ses explications, pour que je puisse en donner moi-même de plus satisfaisantes à V. Exc.

Permettez-moi de vous exprimer en même tems le désir qu'aurait mon gouvernement que de semblables difficultés pussent être traitées directement avec le ministère des affaires étrangères. Votre Exc. trouvera toujours le gouvernement de Colombie disposé à tout accommodement qui sera compatible avec les droits et la dignité de sa nation. Vous savez très bien quelles lenteurs et quels inconvéniens doit entraîner une correspondance qui a lieu à de si grandes distances, à défaut de relations diplomatiques régulières, que le gouvernement de Colombie désirerait si vivement établir avec la nation française. Mais comme il ne dépend pas de nous de changer cette situation politique, V. Exc. pourrait peut-être envoyer ici un agent confidentiel pour régler les différends, tant pour le présent que pour l'avenir. Je puis vous assurer qu'il serait reçu de la manière la plus satisfaisante.

Ceci me conduit naturellement à parler d'une réclamation qui a été exprimée d'un ton menaçant à Puerto-Cabello par le capitaine Dupotet, en faveur du navire l'*Uranie*, de Bordeaux, condamné comme ayant à bord des propriétés espagnoles. Cette réclamation est uniquement fondée sur l'opinion où est le capitaine Dupotet que les marchandises sont libres sous pavillon libre. Cette opinion n'est pas celle du gouvernement colombien, ni d'aucune autre puissance. Comment cette question peut-elle être discutée entre le capitaine d'un vaisseau de guerre, et le commandant de la marine à Puerto-Cabello? Ces difficultés s'évanouiraient par la présence dans cette capitale d'agens diplomatiques de S. M. T. C., ou du moins d'un agent spécial de votre excellence. Ainsi, Monsieur, les relations intimes que le gouvernement colombien, désire cultiver avec la France, s'établiraient, s'accroîtraient, et la meilleure harmonie régnerait entre les deux puissances.

Je prie votre excellence d'agréer, etc.

Signé, PEDRO GUAL.

Il n'est pas improbable que cette correspondance accélère la décision du gouvernement français relativement à la reconnaissance des nouveaux états américains.

— On lit dans un journal de Philadelphie, du 15 juin: Au dernier jour anniversaire de la naissance de Washington, le libérateur Bolivar fit une visite à l'escadre des Etats-Unis à Chorillos, et fut salué par la frégate *United States* (Etats-Unis) et la corvette de guerre *Peacock* (Paon.) Le vaisseau de S. M. B. le *Cambridge* et l'escadre chilienne saluèrent pareillement le libérateur; ainsi les escadres de trois nations se sont réunies pour montrer leur respect pour le caractère et les talens d'un des plus grands hommes du siècle.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Après l'incendie d'une partie de la flotte turque par l'amiral Miaoulis, ce brave capitaine grec a écrit d'Arnaïo, le 13 mai, aux primats d'Hydra, une lettre qui concorde avec tout ce qui a été rapporté de ce fameux désastre; il confirme, de plus, en opposition aux dénégations de l'OBSERVATEUR AUTRICHIEN, que la ville de Modon a été en flammes pendant cinq heures, et que le feu s'est communiqué à la citadelle. Cette lettre se termine ainsi:

« Ecrivez au gouvernement qu'il est urgent de se procurer beaucoup de brûlots, et de les tenir prêts, et, au nom de Dieu, au nom de la sainte religion chrétienne, employez-vous nuit et jour, à nous les préparer et

envoyer, sans ce secours, nous perdrons l'occasion de détruire notre cruel ennemi. Il faut lui faire perdre toute espérance de nous soumettre jamais, et pour obtenir ce résultat, il faut lui opposer toutes nos forces réunies. Pleins de confiance dans la protection divine, je vous prie de recevoir l'assurance de l'attachement de votre frère. »
ANDRÉ MIAOULIS.
Pour copie conforme, à Napoli de Romanie, le 21 mai 1825.

GEORGE
— Extrait de la lettre d'un anglais, datée de Zante le 21 juin: . . .
« Colocotroni qui aura une armée de 20, d'autres disent de 30,000 hommes, est un bon général, fort expérimenté et très populaire, et peut-être le seul qui soit en état de commander une multitude d'hommes sans ordre et sans discipline. En traversant la Morée, l'autre jour, je ne vis dans les villages que des femmes, des filles, des vieillards et quelques prêtres, tout le reste de la population avait rejoint Colocotroni, dans lequel les Grecs mettent la plus grande confiance; ils l'appellent leur père et leur ancien ami. Je me suis longtemps entretenu avec lui à Tripolizza, le 8 juin; il me montra beaucoup de politesse, et me dit qu'il se mettrait en marche le surlendemain, en m'invitant à me rendre à son camp, lors de mon retour. Il adressa ses compliments à tous les Anglais de sa connaissance et dit que la libre nation anglaise excite les autres nations à le devenir aussi; qu'il avait de grandes obligations aux Anglais pour les secours qu'ils avaient accordés aux Grecs, qui ne s'en montreraient point indignes, et qui ne les oublieraient jamais; qu'il connaissait ses propres forces et celle de l'ennemi, et qu'il était d'avance sûr du succès; que la discorde avait été jusqu'ici la cause des malheurs de la Grèce; mais qu'il donnerait un bon exemple en s'avancant toujours le premier vers l'ennemi, et en obéissant aux lois de son pays. »

Le *Spectateur oriental* assure que Colocotroni a donné ses enfants en otage au gouvernement de la Grèce, comme garant de sa conduite à venir.

Le même journal donne les détails qui suivent sur les brûlots grecs :

Toute l'espérance des Grecs, aujourd'hui, est fondée sur leurs brûlots, qu'ils s'efforcent de multiplier et de perfectionner. Les négocians de Syra ont fait présent à leur gouvernement de deux bâtimens marchands qu'ils ont achetés dans cette île pour une cinquantaine de mille piastres, et qui ont été transformés en brûlots. Ledit gouvernement grec a fait acheter dernièrement 4 navires de 25 à 30 mille piastres chacun, pour le même objet. Antérieurement, il a fait l'achat de quantité de bâtimens étrangers et ipsariotes pour en faire aussi tout autant de brûlots. Il s'en procure toutes les fois qu'il en a l'occasion, et sans regarder au prix. Aussitôt qu'on a fait, quelque part que ce soit, l'acquisition d'un ou de plusieurs bâtimens, on les envoie à Hydra, où, dans deux jours, on les met à même de servir comme brûlots. Outre cela, le gouvernement fait construire actuellement à Coulouri et à Poro, fies vis-à-vis d'Hydra, des brûlots d'une construction nouvelle. Au lieu de cloux de fer, ils n'en ont que de bois : ils sont longs, peu larges et d'une marche excessivement légère; il y en a déjà deux de prêts; le fameux Canari en monte un.

Chaque brûlot a à sa poupe un bateau où les brûlotiers se tiennent et d'où ils gouvernent le brûlot. Lorsqu'ils sont sur le point d'atteindre l'ennemi, ils veulent incendier, ils jettent dans le brûlot, par la fenêtre, un gros vase de feu, qui embrase les matières inflammables dont le brûlot est rempli, et qui sont distribuées de manière à communiquer le feu jusqu'à l'extrémité du brûlot, avec la rapidité de l'éclair. Au moment où le brûlot s'enflamme, les brûlotiers coupent la corde qui y tenait le bateau attaché, s'éloignent à force de rames, et vont joindre, à une certaine distance, un scampavia qui les attend, monté par une quarantaine de PALLICARIS.

FRANCE.

Paris, le 22 juillet. — La formation d'un camp de manœuvres à Bayonne et à Perpignan paraît certaine. Après les inspections d'infanterie, S. Exc. le marquis de Clermont-Tonnerre, ministre de la guerre, ira visiter les camps de ces deux villes. On croit que les manœuvres commenceront dans les premiers jours de septembre et finiront vers la mi-octobre.

— Il sera établi à Paris une maison centrale de hautes études ecclésiastiques.

Cette maison sera composée de sujets d'élite désignés par les évêques diocésains.

Nul ne pourra y être admis sans être engagé dans les ordres sacrés et sans avoir terminé le cours ordinaire de philosophie et de théologie.

Tous devront soutenir des thèses publiques en Sorbonne, en présence des professeurs et docteurs de la faculté de théologie de Paris.

— Le petit bras de la Seine est presque entièrement à sec. Le lit de la rivière n'offre plus que l'aspect d'un large ruisseau; ce ruisseau coule entre les bâtimens de l'hôtel-Dieu qui couvrent ses deux bords, et il sert nécessairement de réceptacle aux immondices de ce vaste hôpital. Ses eaux sont noires et bourbeuses, et contiennent les miasmes des plus pestilentiels. Cependant on voyait encore avant-hier les porteurs d'eau aller puiser dans ce cloaque infect, et distribuer aux habitans le germe des plus fâcheuses maladies. Telle est la surveillance de la police, tel est le soin qu'elle apporte à la salubrité publique.

Cours de la bourse du 22 juillet. Cours au comptant. 5 p. cent cons. 103 35 c.; 3 p. cent, 76 fr. 20 c. Emprunt royal d'Espagne, 54 —; 16^e série. Act. de la banque, 0000 00. La fin du mois. Cinq pour cent. A 2 heures 103 fr. 40 c., à 3 heures 103 fr. 50 c. Trois pour cent 76 30.

PAYS-BAS.

Bruxelles, le 24 juillet. — M. Poelman, éditeur du *Courrier de Flandre* qui a cessé de paraître, se trouvait en état d'arrestation à Gand, depuis le 3 mai, sous la prévention d'un délit de presse; le *Journal de Gand* annonce en ces termes, sa mise en liberté :

« La cour supérieure de justice, chambre de mises en accusation, vient de statuer sur les préventions de crime, du chef desquels le sieur J.-B. Poelman, imprimeur à Gand, avait été décrété de prise-de-corps, et renvoyé devant elle.

« La cour a jugé qu'il ne résultait point de la procédure des présomptions suffisantes pour renvoyer le prévenu en état d'accusation devant la cour d'assises, et par conséquent elle a ordonné sa mise en liberté. »

— La canalisation de la Sambre depuis la frontière de France, près de Maubeuge jusqu'à Namur, vient d'être adjugée à MM. Depnydt et Carillon, de Mons, pour une jouissance de péage pendant 23 ans; les devis montent, dit-on, de 4 à 5 millions de florins, les travaux doivent être terminés en 4 ans.

LIÈGE, LE 25 JUILLET.

Le village de Sart, près de Spa, n'existe plus. Sur 60 maisons, 43 ont été la proie des flammes, hier à cinq heures après-midi.

Le feu a pris à la forge d'un maréchal, et le vent était telle-

ment violent, que l'incendie se communiquait à 5 ou 6 maisons à la fois.

Ce terrible événement ne fut connu à Spa qu'à 5 heures et demie. Presque toute la population se rendit sur le lieu pour porter des secours : habitans, pompiers, gendarmes, tous rivalisèrent de zèle. M. Lezaak, échevin chargé de la police de la ville de Spa, se fit principalement remarquer par son activité; mais la force du vent et le manque d'eau ont paralysé leurs efforts. D'un côté du village il ne reste qu'une seule maison debout.

L'on estime la perte à 200,000 fr.

Une compagnie de Bruxelles, qui y avait assuré 7 maisons n'en a sauvé qu'une par le dévoûment de M. Richard, son agent à Spa.

— C'est à s'Gravendeel, à une demi lieue de Dordrecht, qu'a éclaté l'incendie dont nous avons parlé dans notre dernier numéro. Voici quelques détails sur ce triste événement. Le 20 dans l'après-midi le feu s'est manifesté dans la grange d'un boulanger remplie d'objets fort combustibles. Malgré tous les efforts pour arrêter les progrès des flammes, la plus grande partie de la commune prit feu, et mille habitans environ se trouvent sans asile, sans mobilier quelconque, et réduits à la misère. La grande sécheresse et le grand nombre de toits couverts en joncs n'ont pas peu contribué à la propagation de l'incendie. Soixante dix maisons ont été réduites en cendres malgré les secours prompts arrivés de Dordrecht et des communes voisines. M. le gouverneur de la province s'est transporté sur les lieux, a mis une somme à la disposition du conseil communal comme premier secours, et a promis d'appeler la bienfaisance du roi sur les malheureux incendiés.

— Un arrêté royal du 20 juin dernier, statue qu'à l'avenir et en attendant les mesures à prendre ultérieurement, l'autorisation du gouvernement ne sera plus nécessaire pour l'érection de chapelles ou oratoires particuliers, et que les chefs des divers évêchés pourront accorder gratuitement à des individus, à des établissemens publics, à des congrégations légalement établies, l'autorisation d'ériger des chapelles particulières et oratoires, exclusivement pour le besoin des familles de ces individus ou des personnes qui appartiennent à ces établissemens ou congrégations, à condition de faire exécuter les constructions nécessaires, etc. avec toute l'économie possible, et de ne jamais accorder semblable autorisation dans les villes ou à la campagne, qu'à des personnes qui ne peuvent assister au service divin dans les églises, à cause de leur grand âge, de la faiblesse de leur santé ou de leurs infirmités.

Cet arrêté porte aussi qu'il ne pourra être employé pour desservir ces chapelles particulières et oratoires que des prêtres âgés, infirmes et hors de service pour les églises ordinaires.

Dans un long article qui a pour objet de rassurer les rentiers sur les dernières opérations financières de M. de Villèle, le *Moniteur* d'hier fonde les plus belles espérances sur la continuité de la paix et l'état toujours croissant de la prospérité industrielle, et parle beaucoup de ce que la France doit espérer de ses relations prochaines avec l'Amérique du sud.

« Les relations qui s'ouvrent tous les jours avec l'Amérique du sud, dit le *Moniteur*, imprimeront à ce mouvement une nouvelle énergie, et après avoir attiré quelques fonds de l'Europe, l'Amérique va les lui rendre au centuple. On le sait : les Espagnols n'ont qu'effleuré les mines de métaux précieux dont la nature a doté ces contrées. Qu'on calcule le parti qu'en va tirer le génie des autres nations, armé leurs capitaux, de leurs machines et de leur activité. Que de métaux précieux vont sortir du sein de la terre pour se répandre à sa surface! Si on y joint en particulier pour la France l'accroissement de richesses produit chaque année par un plus grand développement de son industrie, on verra combien la destinée qui a commencé pour elle ressemble peu à l'ancienne. Et que serait-ce encore si des relations long-tems interrompues avec la plus riche des Antilles allaient se renouer sous des formes nouvelles; si des propriétaires recouvrèrent un capital étendu qui viendrait s'unir à la masse de capitaux déjà existant en France; et si le commerce renaît avec avantage dans des voies qui jadis lui furent si prospères? Que sera-ce lorsque la France exploitera sans réserve dans toute l'Amérique les avantages qui lui concilient la supériorité de ses produits et sa conformité de religion, de mœurs, et quelquefois même de langage avec quelques-uns des peuples qui l'habitent. »

Les journaux libéraux, en acceptant avec reconnaissance l'augure des traités que semblent promettre ces phrases de l'organe avoué du ministère, ne peuvent cependant s'empêcher, de remarquer que, si la paix se prolonge et que si l'impulsion de l'industrie ne se ralentit pas, les ministres ont tort de s'en glorifier, ayant fait très peu de choses pour favoriser la paix et l'industrie et beaucoup pour les compromettre. *La Quotidienne* et ses consors critiquent aussi le *Moniteur*, mais dans un autre but; c'est précisément cette reconnaissance annoncée de l'indépendance des colonies rebelles qui excite tout leur courroux. Que fait à la *Quotidienne* la prospérité industrielle de la France et de l'Europe au prix des principes légitimes. *Périsse la France plutôt qu'un principe*; telle est, comme chacun sait, la devise révolutionnaire adoptée par les légitimes de nos jours. Et comment croire à la possibilité de concilier jamais de hautes convenances avec une reconnaissance quelconque de la révolte? Il faut convenir que cela est embarrassant. *Les journaux ministériels, pour être conséquens, devraient, dit la Quotidienne, appeler M. de la Fayette aux affaires.* Cela pourrait bien être, ce serait vraiment le plus sûr moyen d'établir sur un bon pied, entre la France et l'Amérique, ces relations commerciales dont le ministère berce les convertisseurs; mais on sait bien que les ministres de France se soucient fort peu d'être conséquens; que les conversions s'opèrent et tout sera dit; la question de l'Amérique deviendra alors fort indifférente aux dispensateurs du trésor public.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Nous avons sous les yeux les dessins des deux gravures emblématiques dont nous avons publié le prospectus dans notre n^o 171. Nous ne saurions trop encourager M. Schoultz dans son projet de reproduire son travail à la gravure. Les emblèmes nous ont paru ingénieux et les ornemens distribués avec goût. La première planche est déjà commencée. Les difficultés qu'offrent l'exécution de l'idée ingénieuse de l'auteur, et les soins qu'il veut lui donner exigeront une année de travail continu. Ce n'est pas trop si l'auteur veut parvenir à ce degré de perfection que promettent ses commencemens, et qu'en poésie ainsi que dans les beaux-arts il faut attendre sous peine de rester un auteur vulgaire.

M. Schoultz a déjà réuni un bon nombre de souscripteurs; nous ne doutons pas que ce nombre n'augmente à mesure que l'entreprise de l'auteur avancera et que le genre de son talent sera plus généralement connu.

Les questions que notre UNIVERSITÉ a proposées pour le concours de 1826 sont pour la plupart remarquables par leur importance et d'un intérêt général. La faculté de droit demande que l'on recherche et que l'on

examine les sources auxquelles ont puisé les auteurs du code qui nous régit encore, pour la formation des règles relatives à l'état-civil des personnes. La faculté de médecine désire une exposition claire de la manière d'agir tant générale que locale des médicamens excitans et toniques. La faculté des sciences mathématiques propose trois sujets :

1°. Trouver et indiquer d'après les principes mathématiques et physiques la meilleure méthode pour mesurer avec sûreté la hauteur des montagnes au moyen du baromètre ;

2°. Faire un exposé succinct des principaux systèmes minéralogiques et montrer quel est le meilleur ;

3°. Exposer les effets et les principes d'action des acides minéraux sur les substances organiques.

Les sujets mis au concours par la faculté de philosophie sont surtout dignes d'exciter le zèle et l'émulation des jeunes gens. Elle demande 1°. Quel fruit on peut retirer de l'étude de la philosophie morale pour l'étude des sciences politiques. 2°. Que l'on prouve par des arguments principalement puisés dans l'histoire, que l'état le plus fortement constitué ne peut subsister s'il n'est contenu par la force et l'opinion des citoyens.

La 3me. question est littéraire. On demande une comparaison des langues allemande et hollandaise sous le double rapport de leur étymologie et de leur syntaxe. Quelques personnes se sont demandé à cette occasion s'il était convenable de mettre au concours des sujets qui ne font point partie de l'enseignement universitaire et dont par conséquent un grand nombre d'élèves sont nécessairement exclus ?

Le résumé de l'histoire de France de M. Félix Bodin en est à sa septième édition à Paris, sans compter les contrefaçons qu'on en a faites dans plusieurs pays voisins et entr'autres chez nous. Un succès aussi prompt, aussi universel et aussi constant, est la marque la plus sûre du mérite réel d'une composition qui ne flatte aucun parti, aucune passion, et qui ne s'adresse point aux gens frivoles plus avides d'amusemens que d'instruction. Malgré la vogue qu'obtiennent les premières éditions, M. Félix Bodin ne crut pas devoir se reposer dans son triomphe ; des corrections successives prouvèrent au public qu'il savait profiter des conseils d'une sage critique. La septième édition est encore enrichie d'un travail tout nouveau ; c'est un morceau détaché assez étendu, intitulé *coup d'œil sur l'histoire de la civilisation*. Le but de l'auteur est le même que celui de Condorcet dans son *esquisse d'un tableau historique sur les progrès de l'esprit humain*. « La civilisation, dit M. Bodin, est le plus grand développement possible des facultés de l'homme pour le bien du plus grand nombre. Les facultés de l'homme peuvent se ranger dans ces trois classes : la sociabilité, l'intelligence, l'industrie. Leur attribut principal et commun est la perfectibilité ou la propriété de s'améliorer. »

L'auteur parcourt ensuite rapidement les divers degrés par lesquels ont passé la perfectibilité sociale, celle de l'intelligence, celle de l'industrie, et il expose les progrès de la diffusion des trois forces correspondantes, la force industrielle ou la richesse, la force intellectuelle ou le savoir, et la force sociale ou la liberté. L'histoire de cette diffusion de forces est celle de la perfectibilité même.

Comme on le voit par le peu que nous venons d'en citer si le but de M. Bodin est celui que poursuivait encore dans la proscription l'éloquent et vertueux Condorcet, le plan de l'ouvrage ne ressemble pas à celui que Chénier appela le *dernier soupir du martyr de la liberté*. Les idées principales de l'écrit de M. Bodin sont plus nouvelles, la plupart lui sont tout-à-fait propres ; elles appartiennent néanmoins à l'époque actuelle dont il est l'un des organes les plus fidèles. Si les grandes pensées que l'on trouve dans cet écrit pouvaient avoir de l'analogie avec ce que l'on a publié jusqu'à présent, c'est à l'ouvrage anonyme intitulé *opinions industrielles* que nous comparerions plutôt ce *coup d'œil sur l'histoire de la civilisation*. Nous devons ajouter cependant que le tableau de M. Bodin ne nous semble pas, comme celui que nous venons de nommer, entaché de paradoxes qui peuvent devenir très dangereux à l'époque où nous vivons.

L'usage du fusil à piston se répand chaque jour davantage et deviendra l'arme habituelle du bon chasseur ; cependant l'inconvénient qui existait jusqu'à présent pour placer les amorces a pu empêcher son admission d'une manière plus générale. Cet inconvénient n'existera plus, grâce à l'invention fort simple et très ingénieuse de M. Lasserre, coutelier à Paris. Cet artiste vient d'obtenir en France un brevet d'invention pour un nouvel amorçoir contenant 140 amorces, qui successivement s'offrent à une ouverture de la grandeur du piston où elles adhèrent en pressant très légèrement sur ce dernier. La boîte où sont contenues les amorces est de bon goût, occupe peu de volume, est d'un usage facile et d'un prix très peu élevé. M. Lasserre obtint en 1812 un brevet d'invention pour un taille-plume dont l'usage est très répandu.

Les rigueurs que la police de Paris a déployées contre les chiens errans, ont déjà excité la verve de quelques chansonniers. Entr'autres chansons inspirées par la circonstance, on remarque les *Doléances d'un caniche domicilié à Paris*, où se trouve le couplet suivant :

Et moi, pauvre caniche,
Quel crime ai-je commis ?
D'un maître dans ma niche
J'ai gardé le logis.
Fidèle à ce seul maître,
Jamais je n'ai changé ;
C'est pour cela peut-être,
Qu'on me dit enragé.

COMMERCE.

Le gouvernement a organisé une correspondance régulière avec Caracao. Le premier paquebot partira le 1er août prochain et les autres successivement de deux mois en deux mois. Il suffira pour que les lettres des particuliers parviennent dans cette île, de les mettre à la poste, sans autre formalité, dans un bureau quelconque de poste-aux-lettres du royaume.

Le *Journal du Commerce* fait des réflexions peu favorables à la création d'un conseil supérieur de commerce en France. Nous ne connaissons encore, dit-il, cette institution nouvelle que par la place qu'elle occupe dans le budget, et par la rédaction d'une ordonnance de douanes qui n'obtient pas plus l'approbation du commerce que celle des hommes attachés aux principes constitutionnels. Nous aimons à croire que le bureau du commerce, spécialement chargé de recueillir et d'élaborer les documens et les faits commerciaux de toute nature, s'acquitte, en effet, de cette tâche ; mais nous ne comprenons guère l'utilité d'un semblable travail, s'il ne sert qu'à remplir des cartons et non à fournir des renseignemens au commerce. On rira, en Angleterre, d'un bureau commercial institué pour compléter l'éducation des ministres et de leurs commis. Dans les Pays-Bas l'administration ne recueille des documens que pour les faire servir à l'instruction des négocians. Si le gouvernement de ces deux pays, dont la première affaire est de favoriser l'essor du commerce et de l'industrie, sont conséquens avec eux-mêmes en employant la publicité, comme un moyen d'atteindre ce but, le

ministère français ne l'est pas moins en suivant la méthode contraire ; il sait bien qu'en propageant des renseignemens véridiques sur la situation du commerce extérieur, il ne ferait que donner des armes contre sa politique, s'il en a une.

Le *Journal de Gand* contient un article sur l'effet que doit avoir l'ordonnance du roi de France du 13 de ce mois, sur la branche la plus intéressante des deux Flandres, surtout dans la classe nombreuse des habitans de la campagne qui sont en même tems cultivateurs et tisserands. « Comme cette ordonnance, dit-il, laissait 15 jours de marge pour l'introduction des toiles aux droits anciens et plus modérés, on a profité de la circonstance pour faire entrer en France, une quantité immense de ces tissus, et on calcule qu'il est entré, depuis quelques jours, à Lille et dans le département du nord, de trente-cinq à quarante milles pièces, achetées en grand nombre par les marchands de France qui étaient accourus sur nos marchés, ce qui a fait naturellement hausser le prix des toiles dans les magasins de nos marchands, chez les cultivateurs et sur nos marchés. Mais dès la semaine prochaine, la baisse sera sensible. Faisons des vœux pour que dans sa sagesse et dans la justice, notre gouvernement prenne des mesures qui remédient au mal, et, s'il est possible, l'arrêtent. »

L'ordonnance du roi de France, établissant le tarif des droits de douanes françaises a fait une vive sensation dans toutes nos provinces frontalières. Déjà M. van Rambeke, président de la chambre de commerce de Courtrai, accompagné de MM. Coucke-Vandeveldt et Verne, membres de cette chambre, sont venus à Bruxelles et ont obtenu de S. Exc. le ministre de l'intérieur une audience dans laquelle ils ont exposé au ministre que l'ordonnance dont il s'agit allait porter un coup funeste au commerce et à l'industrie belge ; ils ont en même tems demandé que des représailles soient ordonnées contre un tarif aussi inique et aussi hostile. (Le Belge.)

Une lettre de la Havane, en date du 1er juin, adressée à une maison de commerce notable d'Anvers, rapporte que des pluies extraordinaires tombées par torrens avaient détruit les espérances de la plus belle récolte du sucre et du café dans l'île de Cuba. On évalue à plus de 4,000,000 de piastres les dommages qu'elles y ont occasionnés.

BOURSE D'ANVERS, du 23 juillet.

EFFETS PUBLICS. — Ils ont été très offerts au comptant, mais à terme ils ont été demandés, quoiqu'en général il s'en est peu traité. P. B. Dette active 59 3/4. Obl. du synd. 99 1/2. Act. de la soc. de com. 103.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est fait à 174 0/10 p. Le Londres n'a pas éprouvé de demande. Il est coté, le court 39 1/7, les 2 m. 39 1/4 1/2 p., les 3 m. 39 3/4. Le Paris court a été offert à 47 1/4 0/10 p. ; le papier à 2 m. a trouvé des preneurs à 46 15/16 p., les 3 m. à 46 3/4 0/10 p. Le Francfort court, coté 36 3/61 A., le 6 sem. 35 15/16 A., manquent. Le papier à 3 m. a été offert à 35 5/8 p. Il ne s'est rien traité en Hambourg, coté, le court, 35 A., le 3 m. 34 3/4 p.

MARCHANDISES. — Il s'est traité quelques petits lots de café : on a payé le St. Domingue de 37 3/4 à 38 1/2 cents ; le Brésil blanchâtre 38 1/2 cents ; le Sumatra 37 cents, et le Chéribon 40 3/4 cents.

60074 Caisses thé Bohé ont été traités à 71 1/4 cents. Les sucrés restent demandés et font bonne contenance ; il s'est vendu 440 caisses Aavane blanc à fl. 30 3/4 en entrepôt, et 34 caisses Brésil blanc à fl. 27. Les raffinés ont eu un assez bon débit cette semaine ; il s'en est écoulé environ 35,000 liv. de diverses espèces : on a payé en entrepôt les mélis de 3 liv. de fl. 29-20 c. à 30-50 cents, et ceux de 5 liv. de fl. 27-60 c. à 28-15 cents. La mélasse a peu varié : on la tient fl. 14-40 cents.

Il s'est vendu deux caisses Indigo Bengale, fin violet pourpre, à fl. 8 82 1/2 cents.

Les prix des grains continuent à prendre faveur par suite de la sécheresse ; ceux qui paraissent avoir le plus souffert, sont l'avoine, le blé sarrasin et le tréfle.

Le froment roux s'est traité dans les prix de fl. 5 36 cents à fl. 5 57 cents, et le blanc, de fl. 5 68 cents à fl. 5 79 cents. Le seigle est tenu à fl. 3 21 cents. On a payé l'orge d'hiver de fl. 3 21 c. à fl. 3 43 cents. L'avoine à brasser de fl. 3 21 cents à fl. 3 43 cents ; celle à fourrage de fl. 2 79 c. à fl. 3 ; et le blé sarrasin de fl. 4 29 c. à fl. 4 50 cents.

Les Légumes secs ont éprouvé une hausse : les fèves à pigeons sont tenues de fl. 3 86 cents à fl. 4 29 cents, et celles à chevaux fl. 3 43 cents.

La graine de Colza est tenue de fl. 7 07 c. à fl. 7 29 cents, et même jusqu'à fl. 7 39 cents. La graine de Tréfle a été très demandée : la bonne qualité manque sur place.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 23 juillet.

Dette act., 60 60 1/2 174. Différée, 1 3/16 1 5/16 1 1/4. Bill. de chance, 25 3/4 26 1/4 25 7/8. Synd. d'amort., 99 3/4, 100, 99, 77 1/2. Rentes remb., 90 90 1/2 174. Lots d°, 69 71. Act. de soc. de comm. 103 1/4 172 3/8.

MARCHANDISES. — Froment. La demande a été animée, mais les acheteurs ne voulaient se soumettre à aucune hausse. On a vendu le roux pâle de Pologne, du poids de 126 l., fl. 215 ; de roux foncé, de 128 l., fl. 206 ; de roux de 124 l., fl. 195 ; le nouveau de Bovenland, de 127 l., fl. 163 ; de moindre qualité, de 129 l., fl. 165 ; le nouveau de Groningue de 122 l., fl. 116 ; le blanc de l'Eider, de 125 l., fl. 155, et le nouveau moyen de Frise, à prendre au Zaan, pesant 123 l. ; fl. 138.

Seigle. Mieux voulu : les qtés. de Prusse se sont vendues par parties à 3 et 5 fl. de hausse : celui de 113 à 120 l., s'est payé fl. 104 et 108. Le brun est rare et demandé : celui de Drenthe, de 121 l., s'est fait à fl. 100 sur place, et fl. 98 au Zaan.

Orge. Le prix se tenant en hausse, les achats sont nuls : on a offert fl. 100 pour celle du Holstein du poids de 110 l.

Avoine. Au commencement du marché, celle à fourrage de 71 à 72 l. s'est vendue à fl. 73 à 74, et plus tard celle de 76 l. à fl. 76, et ces prix se sont soutenus jusqu'à la fin du marché. Il y a des ordres majeurs pour les qualités à brasser, et les prix ont augmenté : la fine blanche de Frise, de 85 l., s'est vendue fl. 85 ; la grosse de Groningue, de 88, 90, 91 et 92 l., fl. 83, 85, 86 et 87, de en moindre qté, de 91 l., fl. 83.

Blé sarrasin. — Tenu à des prix plus élevés : celui du Holstein, de 115 l., a valu fl. 100.

GRAINES. — Il y avait au marché environ 50 lasts de nouveau colza de Zélande, qui ont été enlevés à fl. 210, 219 et 222 ; celui de Betuwe fut payé defl. 216 à 222 ; et la graine d'avelle de Sticht de fl. 198 à 207 : les derniers prix de ces différentes qualités dénotent une hausse de 6 florins. On a offert fl. 216 pour le six-aines, mais on le tient fl. 222. La graine de lin a monté de 174 florin par muid : celle de Koningsbergen, de 110 l., s'est faite à fl. 6 1/8 ; de 109 à 112 l., fl. 7 1/4 ; et la belle de Deder fl. 5 1/8.

TEMPÉRATURE DU 25 JUILLET.

A 9 h. du mat., 14 1/2 au-dessus 0 ; à 3 h. ap.-midi, 14 d. au-dessus.

Adjudication des réparations à effectuer aux abordages du passage d'eau de Sovré, près de Visé.

L'administrateur des domaines, eaux et forêts du 15^e. ressort, prévient le public qu'en vertu de l'approbation de la commission permanente du syndicat d'amortissement à Amsterdam, du 29 mars 18^{cent} vingt-cinq il sera procédé, par voie de soumissions cachetées, et ensuite au rabais, devant M. le commissaire du district de Liège, le lundi 1^{er} août 1825, à dix heures du matin, à l'adjudication des ouvrages à effectuer aux abordages du passage d'eau de Sovré, près de Visé; laquelle n'a point été consentie le 20^{juin} dernier.

Les soumissions, sur papier timbré, devront être remises dans les formes prescrites par l'article 2 du cahier des charges et conditions, au bureau de M. le commissaire du district, la veille du jour fixé pour l'adjudication avant l'heure de sa fermeture, dûment cachetées, avec indication des offres en monnaie des Pays-Bas, à défaut de quoi il pourra ne pas y être pris égard.

Le cahier des charges et le devis des ouvrages à faire, sont déposés au bureau de M. le commissaire du district, où il pourra en être pris communication, ainsi qu'au bureau de l'administration des domaines, eaux et forêts à Liège, et chez les receveurs des domaines à Herstal et à Visé.

A Liège, le 22 juillet 1825.

L'administrateur des domaines, eaux et forêts du 5^e ressort,
Ferdinand DEL MARMOL.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

() *Vente d'une belle collection d'arbustes.*

Le mardi 2 août, 3 heures précises de relevée, le notaire BERTRAND vendra au plus offrant, en sa demeure, place St. Pierre, n. 871, 20 superbes lauriers, 10 beaux orangers et une très belle collection de camelia et d'autres plantes.
Argent comptant.

(470) Une servante sachant faire une bonne cuisine bourgeoise, peut se présenter au n° 837, rue du Pont.

La V^o. DD. DOTHÉE-RUSSON, demeurant derrière la maison de Ville, n. 1017, à Liège, informe le public, qu'elle continue sous la raison de DD. Dothée Russon, les affaires commerciales et sa fabrique d'objets de cuivre ouvré, fer blanc, etc., etc., dans le même genre que du vivant de son mari. Elle n'épargnera ni soin, ni exactitude pour mériter la confiance dont on voudra bien l'honorer.

On cherche cuisinier ou cuisinière sachant très-bien son état, et une fille de quartier sachant servir à table. S'adresser rue Hors-Château.

A vendre un cheval gris pommelé de race étrangère, propre à la selle et au cabriolet. S'adresser pour les voir jusqu'au 26 courant à midi, à l'hôtel de Brabant.

A vendre un bon cheval âgé de sept ans, hôtel de Hollande.

Ouvrages nouveaux en vente chez GUILMARD, libraire, rue Vinave-d'Ile, n° 41, et chez M^{lles} MAHOUX et DE SARTORIUS, libraires.

Biographie de Napoléon, 4 vol. in-18, avec portrait, figures et fac-simile, prix 8 francs (3 fl. 87 cents).

Cet ouvrage, imprimé à Bruxelles avec le plus grand soin et sur papier fin, ne laisse rien à désirer au lecteur tant par l'impartialité avec lequel il est écrit, que par l'éloquente concision du style. Il ne faut pas confondre cette nouvelle histoire de Napoléon avec une petite biographie parue en 1820; cette nouvelle production la surpasse de beaucoup en mérite et en étendue.

Nouveau dictionnaire d'anecdotes, ou recueil choisi de traits singuliers et caractéristiques, historiettes, bons mots, plaisanteries, naïvetés, saillies heureuses, sarcasmes, railleries piquantes, réparties ingénieuses, épigrammes en vers et en prose, la plupart inédits ou peu connus, propres à charmer l'ennui et à abrégier la longueur du tems; publié par Cousin d'Avalon. 1 gros vol. in-12, prix 5 fr. (2 fl. 36 c.)

Nouveau dictionnaire de cuisine, d'office et de pâtisserie, par M. Borel, chef de cuisine, orné de quatre planches, un volume in-12 de près de 700 pages, prix 5 fr. (2 fl. 36 c.)

Histoire des croisades, par sir Walter-Scott, 6 vol. in-12, prix 15 fr. (7 fl. 8 c.)

Napoléon et la grande armée en Russie, ou examen critique de l'ouvrage de M. le comte de Ségur; par le général Gourgaud, 1 vol. in-8^o. Prix 5 fr. (2 fl. 36 c.)

Nouvelle histoire des naufrages anciens et modernes ou tableau des malheurs, captivité et délivrance d'un grand nombre de marins, avec une notion exacte sur le naufrage de la Méduse et la mort de Mungo Park, par Ant. Caillot, 1 vol. in-12, orné de fig. Prix 4 fr. (1 fl. 89 c.)

Mémorial de S^{te}. Hélène ou journal où se trouve consigné jour par jour ce qu'a dit et fait Napoléon, durant 18 mois, par le comte de Las-Cases; édition dans laquelle on a retranché du consentement de l'auteur les détails dépourvus d'intérêt et les répétitions inutiles, échappés à la rapidité d'une 1^{ère} édition, 3 vol. in-12. Prix 6 fr. (2 fl. 83 c.)

La médecine sans médecin ou manuel de santé ouvrage destiné à soulager les infirmités, à prévenir les maladies aiguës, à guérir les maladies chroniques, sans le secours d'une main étrangère; par Rouvière, médecin consultant, 1 vol. in-12, 5^e édition entièrement refondue et considérablement augmentée. Prix 4 fr. (fl. 89 c.) L'édition de Paris coûte 7 fr. (3 fl. 30 c.)

GRANDE COURSE DE CHEVAUX

A Aix-la-Chapelle, en 1825, par souscription,

Laquelle aura lieu à la demande de MM. les président et conseillers de la régence, le mardi 2 août prochain, la veille de l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté notre auguste souverain.

A cette course seront admis tous les chevaux entiers, jumens et hongres de tout âge, avec exception cependant, que le cheval qui aura déjà gagné un prix de cinquante frédéric d'or en 1825, devra porter cinq livres de plus qu'un autre.

Le parcours de la course, le prix et le poids que chaque cheval devra porter, selon son âge, sera le même que celui pour le prix de S. M. le roi en 1821.

L'entrée en lice et les réglemens seront les mêmes que ceux de ladite année 1821.

Ceux qui désirent faire inscrire leurs chevaux et connaître les réglemens, sont priés de s'adresser à Mr. J. BUDGE, écuyer, directeur et entrepreneur de ladite course, à Brandt, ou à messieurs MEYER et LA RUELE, libraires, à Aix-la-Chapelle. Les lettres doivent être affranchies.

Approuvé par MM. les juges de la course.

Aix-la-Chapelle, le 23 juillet 1825.

J. DE GRANGHE, V. GORSIEN,
P. DE FISENNE, G. HARTZ.

A vendre aux enchères pour sortir d'indivision, jeudi 28 juillet à dix heures du matin, par le ministère et en l'étude du notaire PARMENTIER, place de la Comédie à Liège, les pièces de terre et de verger ci-après désignées, situées en la commune de Jupille; savoir:

1^o. Un bonnier 36 perches 91 aunes (mesure de superficie) dite terre du Moulin.

2^o. 87 perches 51 aunes de terre sises au Haut Charbon.

3^o. 85 perches 68 aunes de terre situées à l'Hermitte.

4^o. 60 perches 96 aunes de terre sises au même lieu.

5^o. Et 49 perches 48 aunes de verger situées en lieu dit Laehuy.

Le cahier des charges de cette vente est déposé en l'étude dudit notaire.

() *Adjudication volontaire.*

La vente de la maison sise en cette ville, rue St. Hubert, n. 578, attenante à l'hôtel du gouvernement, n'ayant point eu lieu à la première publication, sera définitivement réexposée en vente, le mercredi, 3 août 1825, 2 heures de relevée, en l'étude du notaire BERTRAND, pour être adjudgée au plus offrant et dernier enchérisseur; l'adjudicataire aura de grandes facilités pour le paiement du prix. S'adresser audit M^e BERTRAND, notaire, pour avoir communication des titres et conditions de la vente.

() Il sera procédé mercredi 27 juillet 1825, à deux heures de relevée, à la maison mortuaire, n. 2, rue sur la Fontaine, à Liège, à la vente des meubles suivans: commodes, haute et basse garderobes, bois de lits, tables, chaises, lits, linges, batterie de cuisine, cinq chevaux, voitures, calèche, harnais à colliers et autres objets. Le tout argent comptant à la requête des héritiers bénéficiaires de la V^o Louis Thomas dit Dallemagne, par M. de Loncin.

A louer dès-à-présent la maison n. 24, sur le grand Marché. S'adresser rue Feronstrée, n. 584.

Le lundi 18 juillet courant, il s'est égaré à Jupille, une chienne d'arrêt, blanche, tigrée jaune, de taille moyenne, ayant déjà porté et répondant au nom de Minerve. — Récompense à celui qui la ramènera Place-Verte, n. 41, Liège.

A vendre, arrenter, ou à échanger contre rentes ou biens-fonds, une jolie maison de campagne, avec ferme et dix bons niens de prairies. La maison seule est aussi à louer. S'adresser chez le notaire BOULANGER, Hors-Château, à Liège.

A VENDRE

Une belle et grande maison, sise rue Agimont, près le nouvel hôtel du gouvernement, à Liège, construite presque à neuf, et dans le meilleur état possible, avec jardin, cour, remise et écurie. L'acquéreur aura pour le paiement toutes les facilités désirables. S'adresser chez M^e PARMENTIER, notaire, place de la Comédie, n° 784, à Liège.

A louer, garni ou non, un petit appartement de garçon, sur la place de la Comédie. S'adresser quai de la Sauvenière, n° 823.

(456) Vendredi 5 août 1825, aux 4 heures de l'après-midi, il sera procédé par le ministère du notaire LAMBINON à la vente aux enchères d'une maison de commerce, n° 598, dans le meilleur état possible, sise rue Vinave-d'Ile, à Liège, elle est composée de huit pièces à feu, avec cour, pompe, citerne, cuisine, greniers et caves.

Cette vente aura lieu chez M. Mathelot, rue Dragon d'or, à Liège, hôtel portant l'enseigne du grand Cerf et le n° 673. S'adresser pour les conditions de la vente au n° 598, rue Vinave-d'Ile, et audit notaire. De gré à gré.